

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025****Date de convocation :**

18/09/2025

En exercice : 29

Présents : 18

Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq septembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Françoise CRISTOFOL, Naïma METLAINE, Jérôme PARRILLA, Raphaël LOPEZ, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Damien OTON, Thierry COMES, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Béatrice GONZALEZ, Yasmine SEBAHOUI, Valérie CRIBEILLET, Danielle POUDADE, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Alain MARGALET (pouvoir à Caroline PAGÈS), Caroline MERLE (pouvoir à Naïma METLAINE), Maryse NOGUÈS (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Armande IGLESIAS (pouvoir à Evelyne FUENTES).

Absents : Annabelle ALESSANDRIA, Frédéric CRAVO, Mélissa OBBIH, Marielle ALONSO, Jean-Philippe LECOINNET, Bernard COURCELLE, Matias ROBIN.

M. Yasmine SEBAHOUI a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025/59 : DEMANDE D'UNE SUBVENTION ADEME POUR LE CHAUFFAGE DE LA PISCINE MUNICIPALE

Le Maire rappelle le projet de rénovation et de couverture de la piscine municipale. Afin de diminuer les frais de fonctionnement, mais aussi pour une gestion écologique de la piscine, nous avons obtenu une aide de l'ADEME pour réaliser une étude de faisabilité solaire thermique sur pompe à chaleur.

Il s'agit désormais de déposer une demande de subvention auprès de l'ADEME pour la réalisation du programme correspondant (3 PAC solaire : bassin intérieur – bassin extérieur et ECS). Le montant de l'opération a été évalué à 443 398,83 € HT (assiette éligible du projet solaire thermique), travaux auxquelles s'ajoutent les honoraires de 10,46 %, soit un coût total de **489 778,35 € HT**.

Selon l'étude de faisabilité TECSOL, la production solaire utile est de 558,6 MWh, ce qui entraîne une **aide forfaitaire maximale autorisée de 279 300,00 €**. La réalisation suivra les préconisations de l'ADEME, autant dans la mise en œuvre du programme que pour son suivi.

Considérant le rapport du Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

APPROUVE la réalisation des travaux d'installation d'une chaufferie solaire thermique à la piscine pour un coût de **489 778,35 € HT**.

VALIDE le plan de financement suivant :

ADEME	65 % des dépenses éligibles	279 300,00 €
Autofinancement	20 % des dépenses totales	210 478,35 €

AUTORISE le Maire à signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 25 septembre 2025

Le Maire,




W. BURGHOFFER